

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 30 septembre 2024

09.2024-14	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>OBJET : Budget immobiliers d'entreprises M57 - Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre</b></p>
------------	--

VU l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-17 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

VU la délibération n°26.03.2024-54 du conseil communautaire en date du 26 mars 2024 portant sur l'adoption du budget primitif 2024 du Budget Immobiliers d'entreprises et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

VU la délibération n°24.09.2024-14 du conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 portant approbation du règlement d'intervention « Dispositif d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 18 septembre 2024,

**Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dépenses d'investissement liées au versement d'une aide à l'immobilier d'entreprises pour soutenir les projets de création ou d'extension d'hébergement touristique,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

**Section d'investissement :**

**Virement n°1 : Du chapitre 23 (Immobilisations en cours) au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)**

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre	Article
Budget IE	M57	Investissement	Dépense	5 000,00	20	20422
Budget IE	M57	Investissement	Dépense	- 5 000,00	23	2315

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 02/10/2024  
Nelly SORIN  
Vice-Présidente Nelly SORIN  
par délégation de Président

